

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 232

1^{er} février 2006

SOMMAIRE

Agrilife S.A., Luxembourg	11129	Diy-Tech S.A., Luxembourg	11135
AJD Entreprise S.A., Pétange	11132	Double Green S.A., Luxembourg	11108
Ambicor S.A., Luxembourg	11126	Downwind, S.à r.l., Luxembourg	11136
Ameublement Wolf-Moritz, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	11115	Duronet S.A., Contern	11133
Amtel Holdings Luxembourg S.A., Luxembourg	11126	Durosols S.A., Contern	11133
Amtel Luxembourg S.A., Luxembourg	11136	E - village S.A., Luxembourg	11108
Anglesey Investment Holding S.A., Luxembourg	11130	East Med Holdings S.A., Luxembourg	11090
Arcus Japan Fund	11091	Enki Food S.A., Luxembourg	11124
Base 2000 S.A., Luxembourg	11136	Esquire Capital Holdings S.A., Luxembourg	11091
BC International S.A., Luxembourg	11122	Euro Courtage, S.à r.l., Luxembourg	11090
Bercam International S.A., Luxembourg	11103	Eurocapfin S.A., Luxembourg	11116
Berlys, S.à r.l., Luxembourg	11118	FIIF International S.A., Luxembourg	11096
Beta Europa Management S.A., Luxembourg	11108	FIIF International S.A., Luxembourg	11096
Blackbird, S.à r.l., Luxembourg	11124	Ficop Investments S.A., Luxembourg	11134
Blocop Constructor, S.à r.l., Dudelange	11130	Ficrea (Luxembourg) S.A., Luxembourg	11136
Boortmalt International S.A., Luxembourg	11127	Finagra S.A.H., Luxembourg	11091
Boortmalt International S.A., Luxembourg	11127	Finepro International S.A., Luxembourg	11103
Bovet & Cie S.A., Luxembourg	11130	Flat Holding S.A., Luxembourg	11129
Bunbury S.A., Luxembourg	11128	Flat Holding S.A., Luxembourg	11129
C & L Investments S.A., Luxembourg	11129	Floralie Luxembourg S.A., Luxembourg	11126
C&M Façade, S.à r.l., Luxembourg	11120	FMC Finance II, S.à r.l., Bereldange	11131
Calvasina Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	11122	FMC Finance S.à r.l. Luxembourg IV, Luxembourg	11131
CHM Consulting High Management S.A., Luxembourg	11101	FMC Finance S.à r.l. Luxembourg V, Luxembourg	11131
CHM Consulting High Management S.A., Luxembourg	11101	FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg - III, Luxembourg	11131
Chemson International S.A., Luxembourg	11122	FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg, Luxembourg	11132
Chez Roland et Mario, S.à r.l., Ettelbrück	11107	Francistown S.A., Luxembourg	11135
Chez Roland et Mario, S.à r.l., Ettelbrück	11107	G.E.N.T.I.L.L., S.à r.l., Gonderange	11095
Chez Roland et Mario, S.à r.l., Ettelbrück	11107	GC Business, S.à r.l., Bereldange	11118
Chez Roland et Mario, S.à r.l., Ettelbrück	11107	Genest Software, S.à r.l., Luxembourg	11121
City Transport International Group S.A., Luxembourg	11135	Gold Team Europe, S.à r.l., Pétange	11121
Cortina, S.à r.l., Luxembourg	11117	Gold Team Europe, S.à r.l., Pétange	11121
Corum International S.A., Luxembourg	11096	Green Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	11115
Cosminvest S.A., Strassen	11124	Gridway Holding S.A., Luxembourg	11115
Delabais Investissements S.A., Luxembourg	11129	GS Sports S.A., Bettembourg	11132
DH Real Estate Finance, S.à r.l., Luxembourg	11125	Iniziativa Piemonte Luxembourg S.A., Luxembourg	11115
Dixifin S.A., Luxembourg	11129		

Jordan S.A., Luxembourg	11123	Ormeaux S.A., Luxembourg	11128
Kadant International LLC Luxembourg S.C.S, Luxembourg	11096	Ormeaux S.A., Luxembourg	11128
Kadant International LLC Luxembourg S.C.S, Luxembourg	11101	Parlam Invest Holding S.A., Luxembourg	11134
Kadant International LLC Luxembourg S.C.S, Luxembourg	11103	Partilux Holding S.A., Luxembourg	11127
Kamax S.A., Luxembourg	11127	Pash-Posh, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	11112
Landex S.A., Luxembourg	11132	Pétange Percontrol Investments S.C.A. Holding, Luxembourg	11117
Laure & David, S.à r.l., Bertrange	11133	Peterstreet S.A., Luxembourg	11135
Lordcom Financial S.A., Luxembourg	11130	Prima Management AG, Luxembourg	11134
Manzoni International S.A., Luxembourg	11120	Pro-Vision S.A., Luxembourg	11090
Markline S.A., Luxembourg	11131	Prolem International S.A., Luxembourg	11122
MCO Services, S.à r.l., Bereldange	11095	Protec International S.A., Luxembourg	11119
Motti S.A., Mullendorf	11108	RM International S.A., Luxembourg	11102
Mourant Luxembourg S.A., Luxembourg	11102	S.à r.l. MSD-S, Esch-sur-Alzette	11135
Mourant Luxembourg S.A., Luxembourg	11102	Santapharma Holding S.A., Luxembourg	11119
Mumiah Holding S.A., Luxembourg	11123	Simtec Silicone Parts Luxembourg S.A., Luxembourg	11119
Mundo Pneus, S.à r.l., Lamadelaine	11133	St. Louis S.A., Luxembourg	11128
Navlink S.A., Luxembourg	11095	Stefin International S.A., Luxembourg	11102
(the) Net-Global Distribution Services Europe S.A., Luxembourg	11124	Sun Cove S.A., Luxembourg	11134
(the) Net-Global Distribution Services Europe S.A., Luxembourg	11124	TF Group Holding S.A., Luxembourg	11130
New Exercise, S.à r.l., Heffingen	11133	Urbana S.A., Luxembourg	11101
ODSI Luxembourg S.A., Dudelange	11123	Urbana S.A., Luxembourg	11101
Orange Communications Luxembourg S.A., Luxembourg	11120	Victoria Holding, S.à r.l., Luxembourg	11128
		Waterlelie S.A.H., Luxembourg	11132

PRO-VISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 105.420.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Signature.

(089206.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

EAST MED HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.964.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Signature.

(089207.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

EURO COURTAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 61.093.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 octobre 2005.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(089429.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

ARCUS JAPAN FUND, Fonds commun de placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion du 25 janvier 2006, enregistré à Luxembourg le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

ARCUS JAPAN FUND (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(010445.3/260/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

FINAGRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 24.500.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 septembre 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de reconduire le mandat de M. Jean Quintus, M. Koen Lozie et COSAFIN S.A. en tant qu'administrateurs de la société pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale qui examinera les comptes clôturés au 30 juin 2006.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de nommer V.O. CONSULTING LUX. S.A., 8, rue Haute, L-4963 Clemency en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale qui examinera les comptes clôturés au 30 juin 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088806.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

ESQUIRE CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 75.436.

In the year two thousand and five, on the twenty-second of September, at 10.00 a.m.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company ESQUIRE CAPITAL HOLDINGS S.A., having its registered office at L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B number 75.436, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 25th of April 2000, published in the Mémorial C number 577 of the 12th of August 2000,

and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary:

- on the 26th of March 2001, (2 deeds), published in the Mémorial C number 984 of the 9th of November 2001;
- on the 9th of November 2001, published in the Mémorial C number 587 of the 16th of April 2002.

The meeting is presided by Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The Chairman appoints as secretary Mr Claude Kremer, private employee, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The meeting elects as scrutineer Mr Alexandre Taskiran, private employee, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Approval of the reports of the Board of Directors and of the independent Auditor.
- 2.- Approval of the Balance Sheet and Profit and Loss accounts as at 31st March 2004.
- 3.- Allotment of results.
- 4.- Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended on 31st March 2004.
- 5.- Discharge to the Auditor.
- 6.- Statutory elections:
 - Accept resignation of the Director of Mr Marcel Wijma.
 - Renewal of the Director's mandates of Mr Christian Bühlmann and Mr Christophe Antinori for a period of six years.
- 7.- Waiving and cancellation of the pre-emptive right and joint sell out right as mentioned in the article 5 of the statutes.
- 8.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

C) That this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to the shareholders by registered mail.

D) It appears from the attendance list, that from the 2,446,750 shares currently issued, representing the whole capital of the corporation, 2,263,000 shares, i.e. more than the half of the capital, are present or represented at the meeting and that pursuant to article 67-1 of the law on commercial companies, the present meeting is regularly constituted and can deliberate on the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the chairman sets forth the reasons having caused the board of directors to propose the points of the agenda.

Upon deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The reports presented to this meeting by the Board of Directors and by the independent Auditor of the company for the fiscal years ended the 31st of March 2004 are hereby approved.

Second resolution

The meeting approves the balance sheet of the company as at 31st of March 2004 and the profit and loss statements of the company for the fiscal years ended on this date and decides to carry forward the loss to the next business year.

Third resolution

The meeting decides to approve and ratify all the acts of the Directors and the Auditor of the company from the 1st of April 2003 to the 31st of March 2004 and to accord full and entire discharge to them for the execution of their duties and functions for such period.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr Marcel Wijma as Director of the Company and to renew the mandates of the Directors Mr Christian Bühlmann and Mr Christophe Antinori for a period of six years.

Fifth resolution

The meeting decides to waive and to cancel the pre-emptive right and joint sell out right as mentioned in the article 5 of the statutes.

Sixth resolution

The meeting decides to amend article five (5) of the articles of association in order to reflect such action, and to give it the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at four million eight hundred and ninety-three thousand five hundred US Dollars (4,893,500.- USD), represented by two million four hundred and forty-six thousand seven hundred and fifty (2,446,750) shares of a par value of two US Dollars (2.- USD) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The authorized capital is fixed at two hundred fifty million US Dollars (250,000,000.- USD) to be divided into one hundred twenty-five million (125,000,000) shares with a par value of two US Dollars (2.- USD) each.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of the publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors is authorized to suppress or to limit the preferential subscription right of the shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

In the frame of new financing rounds, the Board of Directors will have the possibility to introduce a share option plan at the amount of 20,000,000.- USD (twenty million US Dollars), represented by 10,000,000 (ten million) shares of a par value of two US Dollars (2.- USD) each.

These shares could be issued at the par value, or at a respective rate issue of 4.- USD, 6.- USD, 8.- USD, at the Board of Director's discretion.

This authorisation is given to the Board of Directors for a 5 years period and ends on the 25th of March 2006.

The Board of Directors has the opportunity to suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders.

The authorized capital and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux septembre, à 10.00 heures.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ESQUIRE CAPITAL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B sous le numéro 75436, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 577 du 12 août 2000,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 26 mars 2001, (2 actes), publiés au Mémorial C numéro 984 du 9 novembre 2001;
- en date du 9 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 587 du 16 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Bühlmann, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Kremer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation des rapports du conseil d'administration et du réviseur indépendant.
- 2.- Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2004.
- 3.- Distribution des résultats.
- 4.- Décharge à accorder aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pendant l'année sociale ayant pris fin le 31 mars 2004.
- 5.- Décharge à accorder au réviseur.
- 6.- Elections statutaires:
 - Acceptation de la démission de sa fonction d'administrateur de Monsieur Marcel Wijma.
 - Renouvellement pour une durée de six ans des mandats des administrateurs Monsieur Christian Bühlmann et Monsieur Christophe Antinori.
- 7.- Renonciation et suppression du droit de préemption et droit de sortie conjointe comme mentionné dans l'article 5 des statuts.
- 8.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

C) La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires par lettres recommandées à la poste.

D) Qu'il appert de la liste de présence que sur les 2.446.750 actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, 2.263.000 actions, soit la plus de la moitié du capital, sont présentes ou représentées à la présente assemblée et que selon l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du réviseur indépendant pour l'année fiscale s'étant terminée le 31 mars 2004.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le bilan au 31 mars 2004 et le compte de pertes et profits de la société pour l'année fiscale s'étant terminée à cette date et décide de reporter la perte à l'exercice social suivant.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver et de ratifier tous les actes réalisés par les administrateurs et le réviseur du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004 et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice sous revue.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Marcel Wijma comme administrateur de la société et de renouveler pour une durée de six ans les mandats des administrateurs Monsieur Christian Bühlmann et Monsieur Christophe Antinori.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renoncer et de supprimer le droit de préemption et droit de sortie conjointe comme mentionné dans l'article 5 des statuts.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à quatre millions huit cent quatre-vingt-treize mille cinq cents dollars US (4.893.500,- USD), représenté par deux millions quatre cent quarante-six mille sept cent cinquante (2.446.750) actions, chacune d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé de la société est fixé à deux cent cinquante millions de dollars US (250.000.000,- USD), représenté par cent vingt-cinq millions (125.000.000) actions, chacune d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Dans le cadre de nouveaux rounds de financement, le Conseil d'Administration aura la possibilité de mettre en place un plan de souscription d'actions nouvelles à concurrence de 20.000.000,- USD (vingt millions de dollars US), représenté par 10.000.000 actions d'une valeur nominale de 2,- USD (deux dollars US) chacune.

L'émission de ces actions pourra se faire à un prix d'émission correspondant à la valeur nominale, ou à un prix d'émission de respectivement 4,- USD, 6,- USD, 8,- USD, à la discrétion du Conseil d'Administration.

Cette autorisation est donnée au Conseil d'Administration pour une période de cinq ans et viendra donc à échéance le 25 mars 2006.

Le Conseil d'Administration aura la possibilité de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bühlmann, C. Kremer, A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 2005, vol. 534, fol. 14, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 octobre 2005.

J. Seckler.

(091557.3/231/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

G.E.N.T.I.L.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6186 Gonderange, 2, Massewee.

R. C. Luxembourg B 101.193.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01749, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

G.E.N.T.I.L.L., S.à r.l.

Signature

(088977.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

NAVLINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 76.772.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

FIDUPAR

Signatures

(088982.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

MCO SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 103.779.

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Michele Colaci, comptable-fiscaliste, né à Castrignano Del Capo (Italie), le 29 septembre 1966, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 17, rue du Rocher (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée MCO SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 58, rue de la Libération, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.779), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 44 du 15 janvier 2005;

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-4210 Esch-sur-Alzette, 58, rue de la Libération, à L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Bereldange.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Colaci, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2005, vol. 534, fol. 23, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 octobre 2005.

J. Seckler.

(091416.3/231/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

FIIF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.653.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005. Signature.
(088984.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

FIIF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.653.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005. Signature.
(088983.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

CORUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 76.795.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01394, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour CORUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(088991.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

KADANT INTERNATIONAL LLC LUXEMBOURG S.C.S, Société en commandite simple.
Share capital: EUR 10,000.

Registered office: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 98.190.

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of June at p.m.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned, acting in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KADANT INTERNATIONAL LLC LUXEMBOURG S.C.S. (the «Company»), a Luxembourg «société en commandite simple», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Trade Register Luxembourg B 98.190, incorporated on 19 December 2003 by deed published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 152 of 6 February 2004.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 10,000 (ten thousand) shares of EUR 1.- (one Euro) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 6,363,144.- (six million three hundred and sixty-three thousand one hundred and forty-four Euro) by the issue of 6,363,144 (six million three hundred and sixty-three thousand one hundred and forty-four) new shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each together with a

global share premium of EUR 25,452,577.- (twenty-five million four hundred and fifty-two thousand five hundred and seventy-seven Euro);

2.- Approval of the introduction of KADANT (GIBRALTAR) LIMITED as shareholder of the Company;

3.- Subscription by KADANT (GIBRALTAR) LIMITED and payment of all the 6,363,144 (six million three hundred and sixty-three thousand one hundred and forty-four) new shares by said Contributor by way of a contribution in kind of part of all its assets and liabilities, in the framework of a contribution of all its assets and liabilities simultaneously to the Company and to KADANT LUXEMBOURG, S.à r.l.;

4.- Statement of valuation of the managers of the Company;

5.- Subsequent amendment of articles 6 and 8 of the articles of incorporation of the Company.

After the foregoing was approved by the shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital by an amount of EUR 6,363,144.- (six million three hundred and sixty-three thousand one hundred and forty-four Euro) by the issue of 6,363,144 (six million three hundred and sixty-three thousand one hundred and forty-four) new shares of limited shareholder with a par value of EUR 1.- (one Euro) each together with a global share premium of EUR 25,452,577.- (twenty-five million four hundred and fifty-two thousand five hundred and seventy-seven Euro) (the «New Shares») such that the new share capital of the Company shall amount to EUR 6,373,144.- (six million three hundred and seventy-three thousand one hundred and forty-four Euro).

Second resolution

Pursuant to article 10 of the articles of incorporation of the Company, it is unanimously agreed to reserve the subscription of the New Shares to consent to the entering of KADANT (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, with the company number 82461 (the «Contributor») into the Company as limited shareholder, so that the whole is fully paid up by way of a contribution in kind of part of the assets and liabilities of the Contributor, in the framework of an all assets and liabilities contribution simultaneously to the Company and to KADANT LUXEMBOURG, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-2449, Luxembourg (KADANT, S.a r.l.), the part of these assets and liabilities contributed to the Company amounting to a total value of EUR 31,815,721.- (thirty-one million eight hundred and fifteen thousand seven hundred and twenty-one Euro), in accordance with a contribution of all assets and liabilities agreement dated 22 June 2004 entered into between the Company, the Contributor and KADANT, S.à r.l. (hereinafter the «Contribution Agreement»).

Third resolution

It is resolved to unanimously accept the subscription and the payment by the Contributor of the 6,363,144 (six million three hundred and sixty-three thousand one hundred and forty-four) new shares referred to above by its contribution in kind of part of assets and liabilities as described hereinafter.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr Van Hess, residing at Messancy, Belgium.

The Contributor declares to subscribe the 6,363,144 (six million three hundred and sixty-three thousand one hundred and forty-four) new shares of limited shareholder in the Company and to pay them up by the contribution of assets and liabilities hereafter described.

Description of the contribution

The assets and liabilities contributed are owned by the Contributor, a prenamed company having its registered office in the European Union. The assets and liabilities contributed to the Company are composed of:

Assets

- A receivable against the Company for an amount of EUR 30,911,475.- (thirty million nine hundred and eleven thousand four hundred and seventy-five Euro) stemming from a Reimbursement and Assignment Agreement entered into between the Contributor and the Company dated 24 February 2004 (the «Note»).

- Accrued interest through June 21, 2004 in the amount of EUR 918,521.- (nine hundred and eighteen thousand five hundred and twenty-one Euro) stemming from the Note.

Liabilities

- Intercompany liabilities amounting to EUR 14,275.- (fourteen thousand two hundred and seventy-five Euro).

And any and all additional assets and liabilities that that could exist on the date of this agreement, apart from those contributed to KADANT, S.à r.l., mentioned or not, known or unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is EUR 31,815,721.- (thirty-one million eight hundred and fifteen thousand seven hundred and twenty-one Euro). Such evaluation has been approved by the board of managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 22 June 2004.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary by producing (i) the Articles of Incorporation of the Contributor, (ii) the Contribution Agreement, and (iii) a copy of the most recent interim balance sheet of the Contributor (which as at today's date remains unchanged) duly signed by its manager(s).

Effective implementation of the contributions

The Contributor here represented as stated above, expressly declares that:

a) About the Assets:

- The Note is owned by the Contributor as the sole legal and beneficial owner thereof, is not subject to any pledge, lien, claim or other encumbrance of any kind, and is not subject to any restriction on transfer imposed by its issuer or any other party or by any law, order or regulation or any other condition that will or may prevent or impede the transfer to the Company or has not been fully disclosed to the Company in writing by the Contributor;
- The transfer of the Note is effective today without qualification;
- In this respect, letters of assignment and notices of assignment shall be executed and sent to the debtors as soon as practicable thereafter.

b) About the liabilities:

- The amounts under which the liabilities have been registered in the balance sheet of the Contributor are correct;
- There are not facts, grounds or circumstances known to the Contributor at this date which could lead to an increase of such amounts.

Any and all further formalities, as the case may be, shall be duly carried out in order to duly formalise the transfer of assets and liabilities and to render it effective anywhere and towards any third party.

Fourth resolution

Thereupon intervenes Mr Thomas M. O'Brien and Ms Sandra L. Lambert, here represented by Mr Van Hees, pre-named by virtue of a proxy that will remain here annexed and acting in his capacity of manager of the Company.

Acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind above, expressly agree with the description of the contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

All these declarations and confirmations have been registered and signed in a deed of statement of contribution value dated 22 June 2004.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 and the second paragraph of article 8 of the Company's Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6. Company capital.** The Company's capital is set at EUR 6,373,144.- (six million three hundred and seventy-three thousand one hundred and forty-four Euro) and is represented by 6,373,144 (six million three hundred and seventy-three thousand one hundred and forty-four) shares of EUR 1.- (one Euro) each, themselves divided into 100 (one hundred) shares for KADANT INTERNATIONAL LLC, the unlimited shareholder (commandité), 9,900 (nine thousand nine hundred) shares for KADANT INTERNATIONAL HOLDINGS INC. and 6,363,144 (six million three hundred and sixty three thousand one hundred and forty-four) shares for KADANT GIBRALTAR LIMITED, the limited shareholders (commanditaires).»

«**Art. 8. Commandité - Commanditaire.** All the 6,373,044 (six million three hundred and seventy-three thousand and forty-four) shares of the limited shareholders are held by KADANT INTERNATIONAL HOLDINGS INC., and KADANT GIBRALTAR LIMITED.»

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns the contribution to a Luxembourg company and that it is a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted to the Company and KADANT, S.à r.l., of a company having its registered office in a member State of the European Union (Gibraltar), carried out simultaneously to the Company and to KADANT, S.à r.l., the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971, as modified by the Luxembourg law of 3 December 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 8,000.-.

Retainer: Sufficient funds, equal at least to the amount as defined above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglisnter, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de KADANT INTERNATIONAL LLC LUXEMBOURG S.C.S. (la «Société»), une société à commandite simple, domiciliée à L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B N° 98.190, constituée le 19 décembre 2003 par acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 152 du 6 février 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président du Conseil de séance demande au notaire d'établir que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'il détiennent figurent sur une liste de présence. Cette liste et procuration, signées par les personnes présentes et par le notaire, doivent être annexées à la présente en vue d'être enregistrées.

II.- Selon la liste de présence, les 10.000 (dix mille) parts de EUR 1,- (1 euro) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées si bien que l'assemblée peut valablement décider de l'ensemble des questions figurant à l'ordre du jour; questions sur lesquelles l'associé déclare expressément avoir été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 6.363.144,- par l'émission de 6.363.144 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) outre une prime d'émission globale d'un montant de EUR 25.452.577,-;

2.- Agrément de KADANT (GIBRALTAR) LIMITED comme nouvel associé de la Société;

3.- Souscription par KADANT (GIBRALTAR) LIMITED et paiement des 6.363.144 nouvelles parts sociales par l'apporteur au moyen d'un apport en nature d'une partie des actifs et passifs, au moyen d'un apport simultané de tous ses actifs et passifs à la Société et à KADANT LUXEMBOURG, S.à r.l.;

3.- Déclaration de la valeur d'apport par les gérants de la Société;

4.- Modification subséquente des articles 6 et 8 des statuts de la Société.

Après approbation des points ci-dessus par l'associé, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 6.363.144,- par l'émission de EUR 6.363.144,- nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune outre une prime d'émission d'un montant de EUR 25.452.577,- (les «Nouvelles Parts») de telle sorte que le nouveau capital social de la Société s'élève à EUR 6.373.144,-.

Deuxième résolution

En vertu des dispositions de l'article 10 des statuts de la Société, il a été unanimement décidé d'accepter de réserver la souscription des Nouvelles Parts et d'agréer la société KADANT (GIBRALTAR) LIMITED, régie par le droit de Gibraltar et ayant comme numéro d'immatriculation 82461 (l'«Apporteur») comme associé à responsabilité limitée, en considération d'un apport de tous ses actifs et passifs fait simultanément à la Société et à KADANT LUXEMBOURG, S.à r.l. une société luxembourgeoise ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll («KADANT S.à r.l.»), la partie de ces actifs et passifs apportés à la Société s'élevant à la somme de EUR 31.815.721,- aux termes d'un acte d'apport de l'ensemble des actifs et passifs datant du 22 juin 2004 conclu entre la Société, l'Apporteur et KADANT, S.à r.l. (le «Contrat d'Apport»).

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des 6.363.144 Nouvelles Parts ci-dessus décrites par l'apport en nature de parties de tous ses actifs et passifs ci-après décrits.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Sur ce intervient l'Apporteur, représenté par M. Patrick Van Hees, prédésigné.

L'Apporteur déclare souscrire aux 6.363.144 nouvelles parts sociales de la Société et de les payer par apport d'une partie de ses actifs et passifs décrits ci-après.

Description de l'apport

Les actifs et passifs apportés par l'Apporteur, société définie ci-dessus dont le siège social est dans l'Union Européenne, étant composée de:

Actifs

- Une créance sur la Société d'un montant de EUR 30.911.475,- provenant d'un contrat de remboursement partiel et de cession conclu entre la Société et l'Apporteur le 24 février 2004 (la «Note»);

- Intérêt de EUR 918.521,- accru jusqu'au 22 juin 2004.

Passifs

- Une balance inter-société d'un montant de EUR 14.275,-.

Ainsi que tous les actifs et passifs supplémentaires qui pourraient exister au jour de la présente assemblée, sauf celles qui ont contribué à KADANT, S.à r.l., mentionnés ou non, connus ou inconnus, et qui sont en rapport avec tous les droits, titres, engagements et obligations, connus ou inconnus, qui peuvent ou pourraient s'y rattacher de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette du présent apport s'élève à EUR 31.815.721,-. Cette évaluation a été approuvée par le conseil de gérance de la Société conformément à une déclaration de la valeur d'apport en date du 22 juin 2004.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été transmise au notaire soussigné par la production (i) des statuts de l'Apporteur, (ii) du Contrat d'Apport, et (iii) d'une copie du plus récent bilan intermédiaire de l'Apporteur (qui est resté inchangé à la date des présentes) dûment signé par ses gérant(s).

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Apporteur représenté, tel que mentionné ci-dessus, déclare expressément que:

a) En ce qui concerne les Actifs:

- La Note est détenue exclusivement par l'Apporteur qui en est le seul propriétaire, la Note n'est sujette à aucun gage, ou autre garantie de quelque sorte et n'est soumise à aucune restriction quant à son transfert imposé par l'émetteur ou tout autre partie ou par la loi ou un règlement ou tout autre condition qui pourrait empêcher le transfert à la Société ou qui n'était pas entièrement soumis à la Société par écrit;

- La cession de la Note est effective à compter de ce jour sans autre condition;

- A cet effet, toute notification ou signification au débiteur doit être effectuée dès que possible.

b) En ce qui concerne le passif:

- Les montants pour lesquels le passif a été comptabilisé dans le bilan de l'Apporteur sont exacts;

- Il n'existe aucun fait ou circonstance connu de l'Apporteur à cette date qui pourraient conduire à une augmentation de ces montants.

Toute autre formalité éventuelle doit être effectuée afin de formaliser l'apport des actifs et passifs et de le rendre effectif partout et à l'égard des tiers.

Quatrième résolution

L'associé entend ensuite les gérants de la Société, dûment représentés par M. Van Hees, conformément aux stipulations de la déclaration de la valeur d'apport établie par les gérants le 22 juin 2004.

Les gérants reconnaissent avoir été préalablement informés de l'existence de leur responsabilité, légalement engagés comme gérants de la Société pour cause de l'apport ci-dessus, expressément d'accord avec la description de l'apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Toutes ces déclarations et confirmations ont été enregistrées et signées dans un acte de déclaration de valeur d'apport en date du 22 juin 2004.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, et l'apport ayant été pleinement réalisé, il a été décidé d'amender le paragraphe premier de l'article 6 et le deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 6.373.144,- (six millions trois cent soixante-treize mille cent quarante-quatre euros), représenté par 6.373.144 (six millions trois cent soixante-treize mille cent quarante-quatre parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, elles-mêmes divisées en 100 parts de KADANT INTERNATIONAL LLC, le commandité, 9.900 parts de KADANT INTERNATIONAL HOLDINGS INC. et 6.363.144 (six millions trois cent soixante-trois mille cent quarante-quatre) parts de KADANT (GIBRALTAR) LIMITED, les commanditaires».

«**Art. 8. Commandité - Commanditaire.** Toutes les 6.373.044 (six millions trois cent soixante-treize mille quarante-quatre) parts sociales appartenant au commanditaires sont détenues par KADANT INTERNATIONAL HOLDINGS INC. et KADANT (GIBRALTAR) LIMITED.»

Demande d'exonération du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit d'un apport en nature effectué simultanément à deux sociétés luxembourgeoises, constitué par tous les actifs et passifs (entière propriété) d'une société de Gibraltar, rien n'étant retenu ni excepté en faveur de la Société et de KADANT, S.à r.l., sociétés ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société demande expressément, pour l'apport effectué par l'Apporteur tel que décrit ci-dessus, l'application de l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital, ont été estimés à EUR 8.000,-.

Avance: Des fonds suffisants, au moins égaux au montant défini ci-dessus pour les frais notariés sont désormais à disposition du notaire soussigné, l'apport ayant été opéré en nature.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, aux jour et heure indiqués au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des personnes présentes et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, la version anglaise prévaudra.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, vol. 144S, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

J. Elvinger.

(091456.3/211/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

KADANT INTERNATIONAL LLC LUXEMBOURG S.C.S, Société en commandite simple.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 98.190.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(091457.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

CHM CONSULTING HIGH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 41.685.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Signature.

(088992.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

CHM CONSULTING HIGH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 41.685.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Signature.

(088990.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

URBANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 70.743.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Signature.

(088994.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

URBANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 70.743.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Signature.

(088993.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

STEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 51.959.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01384, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour STEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

E. Magrini

Administrateur B

(089005.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

RM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 51.954.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01380, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour RM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

E. Magrini

Administrateur B

(089008.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

MOURANT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 88.409.

Extraits des résolutions prises par le conseil d'administration le 4 avril 2005

Le conseil d'administration a nommé avec effet immédiat et pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2006:

- Mme Julia Chapman, juriste, résidant professionnellement, 22, Grenville Sreet, St Helier, Jersey JE4 8PX;
- M. Rupert Walker, résident professionnellement au 22, Grenville Sreet, St Helier, Jersey JE4 8PX;
- M. Godfrey Abel, résident professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Mme Julia Chapman, M. Rupert Walker et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091640.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2005.

MOURANT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 88.409.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, au mois d'octobre 2005.

Signature

Un mandataire

(091638.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2005.

FINEPRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 51.948.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01377, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour FINEPRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

E. Magrini

Administrateur B

(089015.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

BERCAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 51.945.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01374, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour BERCAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

E. Magrini

Administrateur B

(089017.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

KADANT INTERNATIONAL LLC LUXEMBOURG S.C.S, Société en commandite simple.

Share capital: EUR 6,373,144.

Registered office: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 98.190.

In the year two thousand and four, on the twenty-fourth day of June.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned, acting in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INTERNATIONAL LLC LUXEMBOURG S.C.S. (the «Company»), a Luxembourg «société en commandite simple», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 6,373,144 (six million three hundred and seventy-three thousand one hundred and forty-four) shares of EUR 1.- (one Euro) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 515,655.- (five hundred and fifteen thousand six hundred and fifty-five Euro) by the issue of 515,655 (five hundred and fifteen thousand six hundred and fifty-five) new shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, together with a global share premium of EUR 2,062,620.- (two million sixty-two thousand six hundred and twenty Euro);

2.- Subscription by KADANT (GIBRALTAR) LIMITED and payment of all the 515,655 (five hundred and fifteen thousand six hundred and fifty-five) new shares by said Contributor by way of a contribution in kind consisting of 97.6% (ninety-seven point six per cent) of the shares in KADANT LUXEMBOURG, S.à r.l.;

3.- Statement of valuation of the managers of the Company;

4.- Subsequent amendment of articles 6 and 8 of the articles of incorporation of the Company.

After the foregoing was approved by the shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital by an amount of EUR 515,655.- (five hundred and fifteen thousand six hundred and fifty-five Euro) by the issue of 515,655 (five hundred and fifteen thousand six hundred and fifty-five) new shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each together with a global share premium of EUR 2,062,620.- (two million sixty-two thousand six hundred and twenty Euro) (the «New Shares») such that the new share capital of the Company shall amount to EUR 6,888,799.- (six million eight hundred and eighty-eight thousand seven hundred and ninety-nine Euro).

The whole is fully paid up by way of a contribution in kind by KADANT (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, with the company number 82461 (the «Contributor»), of 97.6% (ninety-seven point six per cent) of the share capital of KADANT LUXEMBOURG, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-2449, LUXEMBOURG (KADANT S.à r.l.), in accordance with a share contribution agreement dated 24 June 2004 entered into between the Company and the Contributor (hereinafter the «Contribution Agreement»).

Second resolution

It is resolved to unanimously accept the subscription and the payment by the Contributor of the 515,655 (five hundred and fifteen thousand six hundred and fifty-five) new shares referred to above by its contribution in kind of 97.6% (ninety-seven point six per cent) of the share capital of KADANT, S.à r.l.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr Van Hees.

The Contributor declares to subscribe the 515,655 (five hundred and fifteen thousand six hundred and fifty-five) new shares in the Company and to pay them up by the contribution in kind as hereafter described.

Description of the contribution

97.6% (ninety-seven point six per cent) of the issued share capital, that is to say 20,626 (twenty thousand six hundred and twenty-six) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) of KADANT, S.à r.l. evaluated at EUR 2,578,275.- (two million five hundred and seventy-eight thousand two hundred and seventy-five Euro).

Evaluation

The net value of this contribution in kind is EUR 2,578,275.- (two million five hundred and seventy-eight thousand two hundred and seventy-five Euro). Such evaluation has been approved by the board of managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 24 June 2004.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary by (i) the Articles of Incorporation of the Contributor, (ii) the Contribution Agreement, and (iii) a copy of the most recent interim balance sheet of the Contributor (which as at today's date remains unchanged) duly signed by its managers.

Effective implementation of the contributions

The Contributor here represented as stated above, expressly declares that:

- (i) the shares of KADANT, S.à r.l. (the «Shares») are fully paid up;
- (ii) the Contributor is the due owner of the Shares;
- (iii) the Shares are not the object of a dispute or claim;
- (iv) the Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (v) any and all necessary waivers, authorisations and all necessary formalities have been undertaken in order to allow the transfer of the Shares;
- (vi) KADANT, S.à r.l. is duly created and validly existing under the laws of Luxembourg; and
- (vii) KADANT, S.à r.l. is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the Subscriber at the date of the Subscription, which could lead to such court proceedings.

Third resolution

Thereupon intervenes the managers, here represented by Mr Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy that will remain here annexed and acting in his capacity of manager of the Company.

Acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind above, expressly agree with the description of the contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

All these declarations and confirmations have been registered and signed in a deed of statement of contribution value dated 24 June 2004.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 and the second paragraph of article 8 of the Company's Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6. Company Capital.** The Company's capital is set at EUR 6,888,799.- (six million eight hundred and eighty-eight thousand seven hundred and ninety-nine Euro) represented by 6,888,799 (six million eight hundred and eighty-eight thousand seven hundred and ninety-nine) shares of EUR 1.- (one Euro) each, themselves divided into 100 (one hundred) shares for KADANT INTERNATIONAL LLC, the unlimited shareholders (commandité), 9,900 (nine thousand nine hundred) shares for KADANT INTERNATIONAL HOLDINGS INC. and 6,878,799 (six million eight hundred and

seventy-eight thousand seven hundred and ninety-nine) shares for KADANT GIBRALTAR LIMITED, the limited shareholders (commanditaires).»

«**Art. 8. Commandité - Commanditaire.** All the 6,888,699 (six million eight hundred and eighty-eight thousand six hundred and ninety-nine) shares of the limited shareholders are held by KADANT INTERNATIONAL HOLDINGS INC., and KADANT GIBRALTAR LIMITED.»

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns the contribution to a Luxembourg company and that it is a contribution in kind consisting of more than 65% of shares in an European company, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of article 4-2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971, as modified by the Luxembourg law of 3 December 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand Euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least to the amount as defined above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de KADANT INTERNATIONAL LLC LUXEMBOURG S.C.S. (la «Société»), une société à commandite simple, domiciliée à L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président du Conseil de séance demande au notaire d'établir que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'il détiennent figurent sur une liste de présence. Cette liste et procuration, signées par les personnes présentes et par le notaire, doivent être annexées à la présente en vue d'être enregistrées.

II.- Selon la liste de présence, les 6.373.144 parts de EUR 1,- (1 euro) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées si bien que l'assemblée peut valablement décider de l'ensemble des questions figurant à l'ordre du jour; questions sur lesquelles l'associé déclare expressément avoir été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 515.655,- par l'émission de 515.655 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) outre une prime d'émission globale d'un montant de EUR 2.062.620,-;

2.- Souscription par KADANT (GIBRALTAR) LIMITED et paiement des 515.655 nouvelles parts sociales par rapporteur au moyen d'un apport en nature de 97.6% des parts de KADANT LUXEMBOURG, S.à r.l.;

3.- Déclaration de la valeur d'apport par les gérants de la Société;

4.- Modification subséquente des articles 6 et 8 des statuts de la Société.

Après approbation des points ci-dessus par l'associé, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 515.655,- par l'émission de 515.655 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune outre une prime d'émission d'un montant de EUR 2.062.620,- (les «Nouvelles Parts») de telle sorte que le nouveau capital social de la Société d'élève à EUR 6.888.799,-.

L'intégralité étant souscrite par un apport en nature de KADANT (GIBRALTAR) LIMITED, régie par le droit de Gibraltar et ayant comme numéro d'immatriculation 82461 (l'«Apporteur») d'un apport de 97,6% du capital souscrit de KADANT LUXEMBOURG, S.à r.l. une société luxembourgeoise ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll (KADANT, S.à r.l.), aux termes d'un acte d'apport de l'ensemble des actifs et passifs datant du 24 juin 2004 conclu entre la Société, l'Apporteur et KADANT, S.à r.l. (le «Contrat d'Apport»).

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des 515.655 Nouvelles Parts ci-dessus décrites par l'apport en nature de 97,6% du capital souscrit de KADANT, S.à r.l.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Sur ce intervient l'Apporteur, représenté par M. Patrick van Hees.

L'Apporteur déclare souscrire aux 515.655 nouvelles parts sociales de la Société et de les payer par apport en nature décrit ci-après.

Description de l'apport

97,6% du capital souscrit, c'est à dire 20.626 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- de KADANT, S.à r.l. évalué à EUR 2.578.275,-.

Evaluation

La valeur nette du présent apport s'élève à EUR 2.578.275,-. Cette évaluation a été approuvée par le conseil de gérance de la Société conformément à une déclaration de la valeur d'apport en date du 24 juin 2004.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été transmise au notaire soussigné par la production (i) des statuts de l'Apporteur, (ii) du Contrat d'Apport, et (iii) d'une copie du plus récent bilan intermédiaire de l'Apporteur (qui est resté inchangé à la date des présentes) dûment signé par ses gérant(s).

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Apporteur représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) En ce qui concerne les Parts Sociales de Constitution:
- (ii) Les Parts Sociales de KADANT, S.à r.l. (les «Parts Sociales») sont payées en totalité;
- (iii) L'Apporteur est bien le propriétaire des Parts Sociales;
- (iv) Les Parts Sociales ne font l'objet d'aucune contestation ou revendication;
- (v) Les Parts Sociales sont libres de tous frais, option, nantissement, charge ou tout autre droit qui pourrait être détenu par des tiers;
- (vi) La Société est effectivement créée et existe valablement;
- (vii) La Société n'est pas impliquée dans une action judiciaire en cessation de paiements, liquidation, redressement ou transfert d'actif vers les créanciers, et il n'existe aucun fait ou circonstance connu de l'Apporteur à cette date qui pourraient mener à une telle action en justice.

Troisième résolution

L'associé entend ensuite les gérants de la Société, dûment représentés par M. Van Hees, conformément aux stipulations de la déclaration de la valeur d'apport établie par les gérants le 24 juin 2004.

Les gérants reconnaissent avoir été préalablement informés de l'existence de leur responsabilité, légalement engagés comme gérants de la Société pour cause de l'apport ci-dessus, expressément d'accord avec la description de l'apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Toutes ces déclarations et confirmations ont été enregistrées et signées dans un acte de déclaration de valeur d'apport en date du 24 juin 2004.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, et l'apport ayant été pleinement réalisé, il a été décidé d'amender le paragraphe premier de l'article 6 et le deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 6.888.799,- (six millions huit cent quatre-vingt huit mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros), représenté par 6.888.799 (six millions huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, elles-mêmes divisées en 100 parts de KADANT INTERNATIONAL LLC, le commandité, 9.900 parts de KADANT INTERNATIONAL LLC et 6.878.799 (six millions huit cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) parts de KADANT (GIBRALTAR) LIMITED, les commanditaires.»

«**Art. 8. Commandité - Commanditaire.** Toutes les 6.888.699 (six millions quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales appartenant au commanditaires sont détenues par KADANT INTERNATIONAL IN. et KADANT (GIBRALTAR) LIMITED.»

Demande d'exonération du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit d'un apport à une société luxembourgeoise, qui est un apport en nature constitué par plus de 65% des parts sociales d'un société ayant le siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société demande expressément, pour l'apport effectué par l'Apporteur tel que décrit ci-dessus, l'application de l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital, ont été estimés à trois mille euros.

Avance: Des fonds suffisants, au moins égaux au montant défini ci-dessus pour les frais notariés sont désormais à disposition du notaire soussigné, l'apport ayant été opéré en nature.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, aux jour et heure indiqués au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des personnes présentes et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, la version anglaise prévaudra.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, vol. 144S, fol. 24, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

J. Elvinger.

(091458.3/211/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

CHEZ ROLAND ET MARIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbrück, 119, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 109.122.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2005, réf. DSO-BJ00055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Signature.

(903189.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2005.

CHEZ ROLAND ET MARIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbrück, 119, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 109.122.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2005, réf. DSO-BJ00056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Signature.

(903190.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2005.

CHEZ ROLAND ET MARIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbrück, 119, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 109.122.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2005, réf. DSO-BJ00057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Signature.

(903191.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2005.

CHEZ ROLAND ET MARIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbrück, 119, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 109.122.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2005, réf. DSO-BJ00058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Signature.

(903192.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2005.

BETA EUROPA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 45.088.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01371, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour BETA EUROPA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(089020.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

E - VILLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.
R. C. Luxembourg B 88.210.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, octobre 2005.

D. Miltgen

Administrateur

(089024.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

DOUBLE GREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 89.796.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Signature.

(089034.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

MOTTI S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7306 Mullendorf, 7, rue de l'Avenir.
H. R. Luxemburg B 111.336.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den dreissigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Sind erschienen:

1) Frau Sidonie Feltgen, im Ruhestand, geboren in Steinsel, am 9. September 1931 (Matrikel Nr 19310909 125), Witwe von Herrn Martin Hilbert, wohnhaft in L-7306 Mullendorf, 7, rue de l'Avenir.

2) Herr Marc Hilbert, Geschäftsführer, geboren in Luxemburg, am 24. März 1956 (Matrikel Nr 19560324 157), wohnhaft in CH-8802 Kilchberg/ZH, Schwalbenstrasse 1.

3) Frau Chantal Hilbert, chargée de cours, geboren in Luxemburg, am 30. Januar 1964 (Matrikel Nr 19640130 183), wohnhaft in L-7432 Gosseldange, 87A, route de Mersch.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Unter der Bezeichnung MOTTI S.A. wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mullendorf.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen

tigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf, Verkauf und Verwertung von Immobilien für eigene Rechnung.

Gegenstand der Gesellschaft sind weiterhin alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 1.650.000,- (eine Million sechshundertfuenfzigtausend Euro) eingeteilt in sechzehntausendfuenfhundert (16.500) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro).

Die Aktien lauten auf den Namen.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Falls einer der Aktionäre seine Beteiligung an der Gesellschaft veräußern möchte, erhalten die anderen Aktionäre ein Vorkaufsrecht auf die zu veräußernden Anteile.

Zu diesem Zwecke muss der Aktionär der beabsichtigt seine Aktien zu übertragen, dem Verwaltungsrat dies schriftlich mitteilen.

Diese Mitteilung muss enthalten:

- 1) Name und Anschrift des vorgeschlagenen Erwerbers;
- 2) Die Zahl der abzutretenden Aktien und
- 3) Den Preis zu dem der Aktionär seine Aktien abzutreten beabsichtigt.

Binnen vierzehn Tagen muss der Verwaltungsrat die Aktionäre von dieser Mitteilung schriftlich in Kenntnis setzen und sie auffordern die zum Kauf angebotenen Aktien zu dem angeführten Preis anteilmässig zu ihrer Beteiligung in der Gesellschaft zu übernehmen.

Jeder Aktionär muss binnen einem Monat vom Empfang dieser Mitteilung an der Gesellschaft erklären:

1.- dass er sein Recht ausübt zu dem ihm zustehenden Anteil an den angebotenen Aktien zu dem geforderten Preis zu übernehmen oder

2.- dass er nicht beabsichtigt Aktien zu übernehmen.

Wenn ein Aktionär solch eine Mitteilung nicht beantwortet, wird angenommen, dass er darauf verzichtet hat, Aktien zu übernehmen.

Wenn die angebotenen Aktien nicht von den Aktionären übernommen werden, können sie der in der Mitteilung erwähnten Person abgetreten werden.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Uebertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied kann jedoch durch die Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Die Veräußerung von einer oder mehreren Immobilien der Gesellschaft bedarf jedoch der vorherigen einstimmigen Zustimmung aller Aktionäre.

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember.

Art. 13. Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Die rechtmässige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Art. 15. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes. Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am zweiten Mittwoch des Monats Juni um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tage ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Aenderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendundfünf.

2) Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahre zweitausendundsechs.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) Frau Sidonie Feltgen, vorgeannt: sechzehntausendeinhundertsechundachtzig Aktien	16.186
2) Frau Chantal Hilbert, vorgeannt: einhundertsiebenundfünfzig Aktien	157
3) Herr Marc Hilbert, vorgeannt: einhundertsiebenundfünfzig Aktien	157
Total: sechzehntausendfünfhundert	16.500

Die Aktien wurden wie folgt eingezahlt:

- a) die 314 (dreihundertvierzehn) Aktien welche durch Frau Chantal Hilbert und Herrn Marc Hilbert gezeichnet wurden, wurden durch eine Barzahlung von EUR 31.400.- (einunddreissigtausendvierhundert Euro) eingezahlt.

Der Nachweis über die Bareinzahlung wurde dem Notar durch eine diesbezügliche Bankbescheinigung erbracht.

- b) die 16.186 (sechzehntausendeinhundertsechundachtzig) Aktien die durch Frau Sidonie Feltgen gezeichnet wurden, wurden durch eine Sacheinlage eingezahlt bestehend aus folgenden Immobilien:

1) das nackte Eigentum eines Wohnhauses, mit Platz und allen sonstigen An- und Zubehörungen, gelegen in L-7306 Mullendorf, 7, rue de l'Avenir, eingetragen im Kataster wie folgt:

Gemeinde Steinsel, Sektion A von Mullendorf

Katasternummer 261/2249, Ort genannt «rue de l'Avenir», Platz (besetzt), Wohnhaus, gross 15,74 Ar,

2) das volle Eigentum eines Wohnhauses, mit Platz und allen sonstigen An- und Zubehörungen, gelegen in L-8272 Mamer, 12B, rue Jean Schneider, eingetragen im Kataster wie folgt:

Gemeinde Mamer, Sektion A von Mamer-Nord

Katasternummer 1251/4322, Ort genannt «rue Jean Schneider», Platz (besetzt), Wohnhaus, gross 03,50 Ar,

3) das volle Eigentum eines Mehrfamilienwohnhaus, mit Platz und allen sonstigen An- und Zubehörungen, gelegen in L-1220 Luxemburg, 82, route de Beggen, eingetragen im Kataster wie folgt:

Stadt Luxemburg, Vormalige Gemeinde Eich, Sektion Ea von Beggen

Katasternummer 246/1512, Ort genannt «rue de Beggen», Platz (besetzt), Wohnhaus, gross 04,90 Ar,

4) das volle Eigentum eines Ackergrundstückes gelegen in Steinsel, rue des Vergers, eingetragen im Kataster wie folgt:
Gemeinde Steinsel, Sektion B von Steinsel
Nummer 3/3238, Ort genannt «rue des Vergers», Ackerland, gross 05,71 Ar.
Die so eingebrachten Immobilien sind abgeschätzt auf EUR 1.618.600,- (eine Million sechshundertachtzehntausend-sechshundert Euro).

Eigentumsnachweis

Die vorstehenden Immobilien hängen ab von der Universalgütergemeinschaft welche bestanden hatte zwischen den Eheleuten Martin Hilbert - Feltgen Sidonie, gemäss Ehevertrag, aufgenommen durch Notar Reginald Neuman, mit damaligem Amtswohnsitz in Niederkerschen, am 30. März 1983, überschrieben im ersten Büro des Hypothekenamtes in Luxemburg, am 19. April 1983, Band 946, Nummer 155, und im zweiten Büro des Hypothekenamtes in Luxemburg, am 10. Mai 1983, Band 596, Nummer 197.

Herr Martin Hilbert, zeitlebens Privatbeamter im Ruhestand, geboren in Beringen/Mersch, am 8. Dezember 1920, Ehegatte von Dame Sidonie Feltgen, zuletzt wohnhaft in Mullendorf/Steinsel, verstarb ab intestat in Luxemburg, am 19. Juni 2003.

Aufgrund vorgenanntem Ehevertrag der Universalgütergemeinschaft mit der Massgabe, dass beim Tode des Zuersterbenden diese Gemeinschaft in vollem Eigentum an den überlebenden Ehepartner anfallen soll, ganz gleich ob alsdann Kinder oder Nachkommen aus ihrer Ehe vorhanden sind oder nicht, ist selbige Universalgütergemeinschaft demzufolge in vollem Eigentum an Dame Sidonie Feltgen anfallen.

Lasten und Bedingungen

- 1.- Die Immobilien werden eingebracht frei von allen Schulden, Hypotheken und Privilegien.
- 2.- Die Immobilien werden eingebracht so und in dem Zustande, in welchem sich dieselbe heute vorfindet, mit allen aktiven und passiven, sichtbaren und verborgenen Servituten und Mängeln.
- 3.- Es wird nicht gehaftet für die Richtigkeit der Katasterbezeichnung und des angegebenen Flächeninhaltes, selbst wenn der Unterschied zwischen der angegebenen und der richtigen Grösse ein Zwanzigstel übersteigen sollte.
- 4.- Der Genussantritt erfolgt sofort.
- 5.- Die Gesellschaft zahlt vom Tage des Genussantrittes angerechnet alle Steuern und öffentlichen Abgaben, denen die eingebrachten Immobilien unterworfen sind.
- 6.- Die Gesellschaft verpflichtet sich jegliche bestehenden Mietverträge mündlicher- oder schriftlicher Art zu respektieren und Dame Sidoine Feltgen, von diesbezüglicher Haftung zu entlasten.

Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers

Gemäss Artikel 26-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften wurde ein Bericht über die Sacheinlage erstellt durch Herrn Fons Mangan, réviseur d'entreprises, wohnhaft in Ettelbrück.

Die Schlussfolgerung dieses Berichtes, welcher auf Französisch verfasst ist, lautet wie folgt:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 16.186 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, totalisant EUR 1.618.600,-.»

Der Bericht bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 20.500,-.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Frau Sidonie Feltgen, vorgeannt,
 - b) Frau Chantal Hilbert, vorgeannt,
 - c) Herr Marc Hilbert, vorgeannt.
- 3) Zum Kommissar wird ernannt:
FINPART S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-3961 Ehlange sur Mess, 7A, am Brill.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2011.
- 5) Aufgrund der Bestimmungen von Artikel 9 der Satzung ernennt die Generalversammlung hiermit Herrn Marc Hilbert, vorgeannt, zum delegierten Verwaltungsratsmitglied und beauftragt ihn mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft.
- 6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7306 Mullendorf, 7, rue de l'Avenir.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Mersch, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben, welch Letzterer den Zivilstandsregisterauszügen, gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 26. Juni 1953, auf Grund von Zivilstandsregisterauszügen, bescheinigt.

Gezeichnet: S. Feltgen, M. Hilbert, Ch. Hilbert, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 octobre 2005, vol. 433, fol. 35, case 5. – Reçu 16.500,- euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Erklärung

Der Unterzeichnete Notar Henri Hellinckx, erklärt andurch den Eigentumsnachweis der Immobilien, welche von der Universalgütergemeinschaft der Eheleute Martin Hilbert - Feltgen Sidonie abhängen, wie folgt zu vervollständigen:

1) Immobilie sub 1): Die Eheleute Martin Hilbert - Feltgen erwarben den Bauplatz, auf welchem sie im Nachhinein die vorbezeichnete Liegenschaft errichteten, von den Eheleuten Adolphe Hausemer-Thoss, auf Grund einer Verkaufsurkunde, aufgenommen durch Notar Lucien Schuman, damals mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 7. März 1972, überschrieben im ersten Büro des Hypothekenamtes in Luxemburg, am 24. März 1972, Band 544, Nummer 23.

2) Immobilie sub 2): Sie erwarben den Bauplatz, auf welchem sie im Nachhinein die vorbezeichnete Liegenschaft errichteten, von den Eheleuten Félix Giorgetti-Theisen aus Luxemburg, auf Grund einer Verkaufsurkunde, aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 16. März 1990, überschrieben im ersten Büro des Hypothekenamtes in Luxemburg, am 11. April 1990, Band 796, Nummer 132.

3) Immobilie sub 3): Sie erwarben den Bauplatz, auf welchem sie im Nachhinein die vorbezeichnete Liegenschaft errichteten, von Herrn Mathias Capesius, Ehegatte von Dame Elise Schons, aus Luxemburg, auf Grund einer Verkaufsurkunde, aufgenommen durch Notar Roger Würth, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 14. Oktober 1957, überschrieben im ersten Büro des Hypothekenamtes in Luxemburg, am 14. November 1957, Band 116, Nummer 30.

4) Immobilie sub 4): Diese Liegenschaft war Dame Sidonie Feltgen als einzige Tochter, in Nachlassenschaft ihrer Eltern, den Eheleuten Alfred Feltgen, verstorben in Luxemburg, am 2. Februar 1989, und Dame Albertine Gregorius, verstorben in Luxemburg, am 11. Dezember 1983, anfallen.

Gezeichnet: H. Hellinckx.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 24. Oktober 2005.

H. Hellinckx.

(093623.3/242/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

PASH-POSH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 111.193.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Madame Anna Muller, commerçante, demeurant à L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé.

2.- Madame Georgette Roob, commerçante, demeurant à L-4062 Esch-sur-Alzette, 61, rue Clair-Chêne.

3.- Madame Marianna Coelho, employée, demeurant à L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strasbourg.

4.- Monsieur Serge Gillard, restaurateur, demeurant à L-1742 Luxembourg, 53, rue Jean-Pierre Huberty.

Les comparant sub 2-4) sont ici représentés par Madame Anna Muller, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée le 14 octobre 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et la comparante, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Raison sociale. Il est formé par les présentes entre les soussignés une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PASH-POSH, S.à r.l.

Le fonds de commerce que la Société exploite peut être désigné par un nom de commerce différent.

Art. 2. Siège social. Le siège de la Société est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être transféré par simple décision des gérants en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision des gérants, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise. En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

La Société peut, par décision des gérants, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Chaque associé pourra y mettre fin avec effet au 31 décembre de chaque année, moyennant un préavis notifié à l'un ou aux autres associés par lettre recommandée six mois avant l'expiration de l'exercice social, à l'exception du premier exercice.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social la vente et l'achat, en gros et en détail, d'accessoires de mode de tout genre et en tout matériel, comme sac à mains, portefeuilles, ceintures, foulards, etc., ainsi que toutes les opérations financières, mobilières ou immobilières et autres se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales ont été intégralement souscrites comme suit:

1.- Madame Anna Muller, commerçante, demeurant à L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé, cent vingt-cinq parts sociales	125
2) Madame Georgette Roob, commerçante, demeurant à L-4062 Esch-sur-Alzette, 61, rue Clair-Chêne, cent vingt-cinq parts sociales	125
3) Madame Marianna Coelho, employée, demeurant à L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strasbourg, cent vingt-cinq parts sociales.	125
4) Monsieur Serge Gillard, restaurateur, demeurant à L-1742 Luxembourg, 53, rue Jean-Pierre Huberty, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cinq cents parts	500

Art. 6. Cession de parts sociales. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées ou qu'après avoir été acceptées par elle dans un acte notarié.

Aucune cession de parts sociales entre vifs ni aucune transmission pour cause de décès, même à des associés, ne pourront être effectuées qu'avec l'agrément de tous les autres associés.

En cas de non-agrément de la cession envisagée ou de la transmission pour cause de mort, les autres associés devront racheter les parts de l'associé cédant à un prix qui ne peut être inférieur à la valeur comptable. En cas de désaccord sur le prix, celui-ci sera fixé par trois arbitres dont deux seront choisis par chacune des parties et le troisième par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur requête de la partie la plus diligente si les deux arbitres choisis par les parties n'arrivent pas à nommer un troisième arbitre dans le délai de 30 jours à partir de leur nomination. La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire pour les associés et sans recours.

Art. 7. Indivisibilité des Parts sociales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires de parts sociales indivises sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne, nommée d'accord entre eux ou, à défaut, par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, à la requête de la partie la plus diligente.

Art. 8. Droits attachés aux parts. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts sociales existantes dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices.

Art. 9. Responsabilités des associés. Les associés sont responsables jusqu'à concurrence du montant de leur mise.

Art. 10. Gérance. Les affaires et les intérêts de la Société sont gérés par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe l'étendue de leurs pouvoirs et qui peut les révoquer.

Les associés réunis en assemblée générale pourront désigner des fondés de pouvoir, fixer la limite de leur mandat et déterminer l'étendue de leurs pouvoirs.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Année sociale, Inventaire, assemblée générale ordinaire. Les décisions des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois les décisions des associés ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la Société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et le ou les gérants dressent les comptes sociaux.

Art. 14. Bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, à défaut, par un ou plusieurs des associés ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs même non-associés désignés à la majorité fixée par l'article 199 de loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales complétée par les lois subséquentes.

Le ou les liquidateurs auront les droits les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Les premiers fonds provenant de la liquidation seront avant tout employés à l'extinction du passif et des charges de la Société envers les tiers. Après cette extinction, les associés seront remboursés du montant de leurs parts sociales, ce qui sera ensuite disponible sera réparti entre les associés dans la proportion des parts sociales dont ils seront alors propriétaires.

Art. 16. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire instrumentant constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre sont remplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois de mai 2006 à 11.00 heures au siège social.

Libération des parts sociales

Les associés ont libéré les parts sociales comme suit:

- jusqu'à concurrence du montant de huit mille cinq cents euros (EUR 8.500,-) par un apport en numéraire tel qu'il résulte d'un certificat de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, annexé à la présente, montant qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;

- jusqu'à concurrence du montant de quatre mille euros (EUR 4.000,-) par un apport en nature de marchandises, tel que ceci est confirmé par une liste établie par les associés, laquelle est annexée à la présente, et laquelle après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, qui se porte personnellement fort, certifie par les présentes l'existence, la disponibilité et la valeur des éléments constituant l'apport en nature et elle dispense le notaire de toute responsabilité à cet égard.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, présentés ou représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et après s'être déclarés valablement convoqués et ayant pris connaissance de l'ordre du jour, ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée désigne comme gérante de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Anna Muller, commerçante, demeurant à L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé.

Deuxième résolution

Le ou les associés-gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

A l'égard des tiers la Société est toujours valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Troisième résolution

Le siège social est fixé à L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo.

Déclaration

Le notaire instrumentant a informé la comparante, agissant comme dit ci-avant, que l'exercice de l'objet social pré-décrit requiert une autorisation préalable du Ministère compétent.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société du chef de sa constitution sont évalués à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Muller, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 octobre 2005, vol. 360, fol. 36, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 octobre 2005.

H. Beck.

(091438.3/201/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

GREEN LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 52.633.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Signature.

(089038.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

GRIDWAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord/rue du Palais de Justice.
R. C. Luxembourg B 73.169.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Signature.

(089040.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

INIZIATIVA PIEMONTE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 52.487.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

E. Schlessler.

(089060.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

AMEUBLEMENT WOLF-MORITZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4246 Esch-sur-Alzette, 29, rue de Moedling.
R. C. Luxembourg B 48.651.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Robert Wolf, indépendant, né à Luxembourg, le 10 janvier 1949, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.

2.- Madame Edna Rudowski, employée privée, née à Tel-Aviv, (Israël), le 18 avril 1952, épouse de Monsieur Robert Wolf, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée AMEUBLEMENT WOLF-MORITZ, avec siège social à L-4246 Esch-sur-Alzette, 29, rue de Moedling, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48.651, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 août 1994, publié au Mémorial C numéro 518 du 12 décembre 1994.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales représentant le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent cinquante-cinq mille et treize virgule trente et un euros (355.013,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trois cent quatre-vingt-six mille euros (386.000,- EUR), sans émission de parts sociales nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des parts sociales représentatives du capital social.

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens associés au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant conversion en capital de «comptes courants associés», à concurrence de trois cent cinquante-cinq mille et treize virgule trente et un euros (355.013,31 EUR), détenus par Monsieur Robert Wolf et Madame Edna Rudowski, préqualifiés, à l'encontre de la société à responsabilité limitée AMEUBLEMENT WOLF-MORITZ, prédésignée.

La justification de l'existence desdits «comptes courants associés» a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales existantes sans expression de valeur nominale par quinze mille quatre cent quarante (15.440) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-six mille euros (386.000,- EUR), représenté par quinze mille quatre cent quarante (15.440) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- Monsieur Robert Wolf, indépendant, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord, sept mille sept cent vingt parts sociales	7.720
2.- Madame Edna Rudowski, employée privée, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord, sept mille sept cent vingt parts sociales	7.720
Total: quinze mille quatre cent quarante parts sociales	15.440

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article douze (12) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12. Deuxième alinéa.** Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.»

Déclaration

Pour les besoins de l'enregistrement, les comparants déclarent que la présente société constitue une société à responsabilité limitée familiale au sens de l'article 7 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de trois mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signe: R. Wolf, E. Rudowski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2005, vol. 534, fol. 20, case 7. – Reçu 1.775,07 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 octobre 2005.

J. Seckler.

(091474.3/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

EUROCAPFIN S.A., Société Anonyme (en liquidation volontaire).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 28.825.

Le siège social de la société est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ00908. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089176.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

11117

PETANGE PERCONTROL INVESTMENTS S.C.A. HOLDING, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.248.

Il résulte du Conseil de Gérance du 1^{er} juillet 2005 que le siège social de la société est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ00897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089177.3/1023/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

CORTINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 10.091.

L'an deux mille cinq, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Max Schabes, commerçant, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 11, rue de Roeser.
- 2.- Madame Hélène Alter, associée, propriétaire, épouse de Monsieur Max Schabes, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 11, rue de Roeser.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CORTINA, S.à r.l., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 10.091), a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 25 novembre 1971, publié au Mémorial C numéro 47 du 8 avril 1972, que les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} décembre 1971, publié au Mémorial C numéro 80 du 8 juin 1972, que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Norbert Müller, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 17 juin 1977, publié au Mémorial C numéro 220 du 6 octobre 1977, que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 1981, publié au Mémorial C numéro 123 du 19 juin 1981, et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euro par une décision prise par les associés du 5 octobre 2001, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C numéro 1250 du 27 août 2002.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter la durée illimitée pour la société et de modifier en conséquence l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), par la réduction du pair comptable des cent (100) parts sociales représentatives du capital social à cent vingt-cinq euros (125,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement du montant de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) aux associés.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux associés, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- Monsieur Max Schabes, commerçant, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 11, rue de Roeser, quatre-vingt-dix-huit parts sociales.	98
2.- Madame Hélène Alter, associée, propriétaire, épouse de Monsieur Max Schabes, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 11, rue de Roeser, deux parts sociales	2
Total: cent parts sociales	100

11118

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Schabes, H. Alter, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2005, vol. 534, fol. 18, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 octobre 2005.

J. Seckler.

(091548.3/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

GC BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 103.788.

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Giuseppe Colaci, administrateur de sociétés, né à Castrignano Del Capo (Italie), le 19 novembre 1970, demeurant à L-5751 Frisange, 29A, rue Robert Schuman.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée GC BUSINESS, S.à r.l., ayant son siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 58, rue de la Libération, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.788), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 43 du 15 janvier 2005;

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-4210 Esch-sur-Alzette, 58, rue de la Libération, à L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Bereldange.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Colaci, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2005, vol. 534, fol. 23, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 octobre 2005.

J. Seckler.

(091415.3/231/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

BERLYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 55.428.

Il résulte du Conseil de Gérance du 1^{er} juillet 2005 que le siège social de la société est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature / Signature

Gérant B / Gérant B / Gérant A

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ00896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089178.3/1023/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

PROTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 59.856.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089180.3/1053/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

SANTAPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 49.421.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089181.3/1053/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

SIMTEC SILICONE PARTS LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 83.765.

Im Jahre zweitausendfünf, den dreissigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft SIMTEC SILICONE PARTS LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 83.765, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. September 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 210 vom 7. Februar 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Gernot Kos, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Monique Schummers, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Thierry Hellers, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

- 1.- Abänderung des Datums der jährlichen Generalversammlung.
- 2.- Dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 9 der Satzungen.
- 3.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Datum der jährlichen Hauptversammlung abzuändern, um sie fortan am ersten Mittwoch des Monats Juni um 10.00 Uhr abzuhalten.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzungen an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung den ersten Absatz von Artikel 9 abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 9. Erster Absatz.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Mittwoch des Monats Juni um 10.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechshundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: G. Kos, T. Hellers, M. Schummers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2005, vol. 534, fol. 22, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 19. Oktober 2005.

J. Seckler.

(091405.2/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 87.681.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089183.3/1053/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

C&M FAÇADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 31, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 103.608.

L'an deux mille cinq, le 1^{er} septembre.

Au siège social de la société.

Ont comparu:

Madame Maria Emilia Rodrigues Antunes, gérante de la société, épouse de M. Joao Manuel Carvalho De Jesus, demeurant à L-6951 Olingen, 12, op den Eien.

Associée unique de la société C&M FACADES, S.à r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 31, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, le 6 octobre 2004, R.C. n° B 103.608,

qui prend la résolution suivante:

De renoncer à engager M. Hans Peter Weinbach, demeurant à D-54662 Speicher, 4 Mungelter Weg, en tant que gérant technique au 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

C&M FACADE, S.à r.l.

E. Rodrigues Carvalho

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02435. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089186.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

MANZONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 71.820.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 9 septembre 2005

- Madame Alyson Greenwood, demeurant au 6, rue Jean-Jacques Rigaud, 1224 Chêne Bougeries, Suisse, a été nommée comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Christophe Borer, administrateur démissionnaire.

Madame Alyson Greenwood terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089187.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

GENEST SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 67.386.

L'an deux mille cinq, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre Estgen, directeur commercial, né à Dudelange, le 17 août 1944, demeurant à L-8368 Steinfort/Hagen, 10, op der Barriär.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée GENEST SOFTWARE, S.à r.l., ayant son siège social à L-8368 Steinfort/Hagen, 10, op der Barriär, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 100 du 18 février 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire prénommé, en date du 31 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 547 du 1^{er} août 2000;

- Que le capital social a été converti et augmenté à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR), suivant décision de l'associé unique du 15 janvier 2002, dont un extrait du procès-verbal sous seing privé a été publié au Mémorial C numéro 664 du 29 avril 2002 mai 2002;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré de L-8368 Steinfort/Hagen, 10, op der Barriär, à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de cinq cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Estgen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 2005, vol. 534, fol. 13, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 octobre 2005.

J. Seckler.

(091559.3/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

GOLD TEAM EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 48, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 93.522.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, octobre 2005.

Signature.

(089366.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

GOLD TEAM EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 48, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 93.522.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, octobre 2005.

Signature.

(089367.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

CHEMSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 76.615.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 9 septembre 2005

- Madame Alyson Greenwood, demeurant au 6, rue Jean-Jacques Rigaud, 1224 Chêne Bougeries, Suisse, a été nommée comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Christophe Borer, administrateur démissionnaire.

Madame Alyson Greenwood terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089188.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

PROLEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 75.314.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 13 septembre 2005

- Monsieur Auguste Betschart, administrateur de sociétés, demeurant au 19, chemin du Chamoliet, 1226 Thônex, Suisse, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089189.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

BC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.201.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 13 septembre 2005

- Monsieur Nikolaus Zens, administrateur de sociétés, demeurant au 161A, route d'Hermance, 1245 Collonge, Genève, Suisse, a été nommé président du conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Jeremy Howarth, président démissionnaire.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089190.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

CALVASINA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.464.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(089192.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

ODSI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Capital social: EUR 31.000.
 Siège social: L-3450 Dudelange, 11, rue du Commerce.
 R. C. Luxembourg B 84.793.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 septembre 2005

L'an deux mille cinq, le quinze septembre, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ODSI LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce, constituée suivant acte reçu par Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc Volpez, directeur de sociétés, demeurant en France.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Luc Blasoni, employé privé, demeurant en France.

L'assemblée choisit comme secrétaire, Monsieur André Spindler, employé privé, demeurant en France.

Monsieur le Président constate que les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés, dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication.

Ordre du jour:

Transfert du siège social au 11, rue du Commerce, L-3450 Dudelange.

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 11, rue du Commerce, L-3450 Dudelange, avec effet immédiat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01800. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089194.3/850/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

JORDAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 51.864.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(089193.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

MUMIAH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 73.254.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 2 juin 2005 tenue extraordinairement au siège social le 18 juillet 2005

1. L'assemblée générale révoque l'administrateur Mme Sandrine Klusa avec effet immédiat et nomme en son remplacement Mme Frédérique Vigneron, demeurant à Luxembourg-Howald.

2. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille et Mme Frédérique Vigneron ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND Ltd. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour MUMIAH HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, réf. LSO-BI05661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089647.3/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

COSMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.830.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ00893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(089195.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

ENKI FOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.163.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ00891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(089197.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

THE NET-GLOBAL DISTRIBUTION SERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 63.311.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(089198.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

THE NET-GLOBAL DISTRIBUTION SERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 63.311.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(089196.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

BLACKBIRD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 75.361.

Transfert de parts sociales

En date du 30 août 2004, 501 parts sociales de la société BLACKBIRD, S.à r.l. ont été transférées de PELICAN BINDER L.P., the corporation Trust Company, avec siège social à 1209 Orange Street Wilmington, Delaware 19801 (USA) à la société PRISMA ENERGY INTERNATIONAL INC, avec siège social à Clifton House, 75 Fort Street P.O. Box 190 GT, Grand Cayman, Cayman Island, British West Indies.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01970. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089217.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

DH REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 27.800.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.959.

Associé: DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A.

Adresse: 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Parts détenues: 899.

Récapitulatif des parts détenues depuis la constitution:

Constitution au 4 juillet 2000	499 parts détenues
AGE au 30 avril 2003	400 parts détenues (nouvelle souscription)
Total au 29 septembre 2005	899 parts détenues

Associé: DHCRE NOMINEES 1 Ltd.

Adresse: 45, Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume-Uni.

Parts détenues: 141.

Récapitulatif des parts détenues depuis la constitution:

AGE au 6 novembre 2002	100 parts détenues (nouvelle souscription)
AGE au 7 novembre 2002	41 parts détenues (nouvelle souscription)
Total au 29 septembre 2005	141 parts détenues

Associé: DHCRE NOMINEES 2 Ltd.

Adresse: 45, Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume-Uni.

Parts détenues: 24.

Récapitulatif des parts détenues depuis la constitution:

AGE au 6 novembre 2002	17 parts détenues (nouvelle souscription)
AGE au 7 novembre 2002	7 parts détenues (nouvelle souscription)
Total au 29 septembre 2005	24 parts détenues

Associé: DHCRE NOMINEES 3 Ltd.

Adresse: 45, Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume-Uni.

Parts détenues: 17.

Récapitulatif des parts détenues depuis la constitution:

AGE au 6 novembre 2002	12 parts détenues (nouvelle souscription)
AGE au 7 novembre 2002	5 parts détenues (nouvelle souscription)
Total au 29 septembre 2005	17 parts détenues

Associé: DHCRE NOMINEES 4 Ltd.

Adresse: 45, Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume-Uni.

Parts détenues: 25.

Récapitulatif des parts détenues depuis la constitution:

AGE au 6 novembre 2002	18 parts détenues (nouvelle souscription)
AGE au 7 novembre 2002	7 parts détenues (nouvelle souscription)
Total au 29 septembre 2005	25 parts détenues

Associé: OFFICERS NOMINEES Ltd.

Adresse: 45, Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume-Uni.

Parts détenues: 5.

Récapitulatif des parts détenues depuis la constitution:

AGE au 6 novembre 2002	4 parts détenues (nouvelle souscription)
AGE au 7 novembre 2002	1 part détenue (nouvelle souscription)
Total au 29 septembre 2005	5 parts détenues

Associé: DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Adresse: 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Parts détenues: 1.

Récapitulatif des parts détenues depuis la constitution:

Constitution au 4 juillet 2000	1 part détenue
Total au 29 septembre 2005	1 part détenue

Précision quant au mandat de Gérard Becquer:

Gérard Becquer, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Date de nomination: le 4 juillet 2000.

Durée: indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00175. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089199.3/581/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

AMBICOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 85.906.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ00864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Signature.

(089200.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

AMTEL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.698.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

(089202.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

FLORALIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 99.665.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 22 septembre 2005 à 11:00 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs en la personne de Messieurs Lionel Capiaux, employé privé, né le 3 septembre 1969 à Metz - France et domicilié professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Claude Faber, licencié en Sciences Economiques, né le 20 décembre 1956 et domicilié professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, Christopher Farley, consultant, né le 23 décembre 1969 et domicilié professionnellement au 6, Via Bossi, CH-6900 Lugano - Suisse, et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social 2010.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société REVILUX S.A., ayant son siège social au 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, de son mandat de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 79.327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089211.3/693/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

BOORTMALT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 58.673.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 juin 2004

L'Assemblée décide de remanier la composition du Conseil d'Administration existant et de le remplacer par celui-ci:
- Monsieur Marcel Nickmans, administrateur de sociétés demeurant à Lasne, Belgique; il est nommé Président du Conseil d'Administration de la société;

- Monsieur Bernard Sargis, administrateur de sociétés, demeurant à Bourges, France;
- Monsieur Jean-Marc Dubois, administrateur de sociétés, demeurant à Bourges, France;
- Monsieur Dominique Jacquet, administrateur de sociétés, demeurant à Bourges, France;
- Monsieur Patrice Vander Stappen, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Paul Van Damme, administrateur de sociétés, demeurant à Oostduinkerke, Belgique;
- Monsieur Alex Bertrand, administrateur de sociétés, demeurant à Suilly La Tour, France.

L'Assemblée décide de renommer le mandat de commissaire aux comptes de:

- MAZARS, avec siège social à Luxembourg.

Monsieur Marcel Nickmans est nommé Président du Conseil d'Administration.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089212.3/636/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

BOORTMALT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 58.673.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01553, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

(089231.3/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

KAMAX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 69.969.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

(089216.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

PARTILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 83.360.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 7 octobre 2005, réf. DSO-BJ00079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(089272.3/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

ORMEAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 110A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 63.852.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 29 septembre 2005

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01508. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(089219.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

ORMEAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 63.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01589, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(089264.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

BUNBURY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00486, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089271.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

VICTORIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 101.716.

Les comptes annuels consolidés de VICTORIA HOLDING, S.à r.l. au 31 janvier 2005, ainsi que le rapport du réviseur y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ00953, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

(089276.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

St. LOUIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 83.206.

RECTIFICATION

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00459, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089286.3/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

C & L INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.549.

Les comptes annuels au 30 juin 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00483, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089280.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

DELABAIS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 89.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00477, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089283.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

DIXIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 82.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00471, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089284.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

AGRILIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00468, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089285.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

FLAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 79.663.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Signature.

(089441.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

FLAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 79.663.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Signature.

(089443.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

11130

TF GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 67.571.

Les comptes annuels au 31 octobre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00455, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089290.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

BOVET & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00453, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089292.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

LORDCOM FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 92.921.

Les comptes annuels au 30 juin 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00450, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089293.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

ANGLESEY INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00447, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089295.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

BLOCOP CONSTRUCTOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 87.394.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2005

L'assemblée générale de la société BLOCOP CONSTRUCTOR, S.à r.l. (la «Société») a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer avec effet immédiat Monsieur Felipe Martins De Almeida Borges de ses fonctions de gérant technique,
- de nommer avec effet immédiat Monsieur Pierre Espagnulo aux fonctions de gérant technique,
- la société sera valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Nuno Felipe Gameiro Dos Santos pour tous les engagements afférents à son domaine d'activité,
- la société sera valablement engagée par la signature conjointe des gérants pour tous les engagements ne dépassant pas un montant de mille cinq cents euros (1.500,- EUR). Pour tous montants supérieurs la signature seule du gérant administratif seule est requise.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089613.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

FMC FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 82.632.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

(089300.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

FMC FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 82.631.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

(089301.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

FMC TRUST FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG - III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 82.321.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

(089302.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

FMC FINANCE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.086.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

(089303.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

MARKLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 71.453.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 11 octobre 2005 à 10 heures

L'assemblée décide:

1. D'accepter la démission de la société FIDUFRANCE GIBRALTAR Ltd en qualité d'Administrateur;
2. D'accepter la nomination de la société PARTS INVEST S.A. en qualité d'Administrateur.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour la société

F. Cipolletti

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089915.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

FMC TRUST FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 62.969.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

(089304.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

LANDEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 94.711.

Les comptes annuels au 30 juin 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00442, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089307.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

GS SPORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg, 23, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 54.861.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 octobre 2005.

Signature.

(089310.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

AJD ENTREPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 80.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01592, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089317.3/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

WATERLELIE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 31.496.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2005 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, Nico Becker et Guy Schosseler, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2006.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2006.

Pour extrait conforme

WATERLELIE, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089745.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

DURONET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Goell.
R. C. Luxembourg B 85.397.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089318.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

DUROSOLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Goell.
R. C. Luxembourg B 58.223.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089319.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

MUNDO PNEUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 124, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 88.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01603, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Signature.

(089325.3/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

NEW EXERCISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7651 Heffingen, 16A, am Duerf.
R. C. Luxembourg B 48.724.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Signature

Un mandataire

(089330.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

**LAURE & DAVID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Remili-Print).**

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-8055 Bertrange, 5, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 84.745.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00144, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Pour LAURE & DAVID, S.à r.l.

R. Tarik

Gérant

(089521.3/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

FICOP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 96.827.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Signature.

(089333.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

PARLAM INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 81.337.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Signature.

(089335.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

SUN COVE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 85.475.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale annuelle ordinaire du 7 juin 2005

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société en date du 7 juin 2005:

1. Que le mandat des administrateurs suivants est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société amenée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Dr. Andrea Stopper, docteur en économie des entreprises, né le 19 mai 1961 à Arezzo, demeurant CH-6928 Manno, 23 C, Via cantonale;

- Monsieur Marco Viani, business development manager, né le 3 mars 1971 à Brescia, demeurant à I-26010 Vaiano Cremasco (CR), 17, Via Cavour;

- Madame Gabriele Dux, finance and accounting manager, né le 20 août 1963, à Detmold, Allemagne, demeurant à L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg;

2. Que le mandat du commissaire aux comptes de la Société, FIDUCIAIRE NATIONALE, établie et ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société amenée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02234. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089336.3/280/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

PRIMA MANAGEMENT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 106.275.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 15 septembre 2005

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Horst Baumann, Administrateur-Délégué, avec effet au 16 septembre 2005, en remplacement de Madame Françoise Barthel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089870.3/007/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

DIY-TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 75.071.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

(089346.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

PETERSTREET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 62.124.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

(089347.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

FRANCISTOWN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 84.543.

Le bilan du 1^{er} janvier au 26 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

(089348.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

CITY TRANSPORT INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 68.495.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

(089349.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

S.à r.l. MSD-S, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4044 Esch-sur-Alzette, 4, place Am Boltgen.
R. C. Luxembourg B 104.036.

Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 novembre 2004, publié au Mémorial C n° 86 du 31 janvier 2005.

Décisions prises par l'associé unique du 15 septembre 2005

Il résulte des décisions prises par l'associé unique que Monsieur Didier Mosser, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée, S.à r.l. MSD-S a décidé:

- de révoquer Madame Lucienne Paparelli de sa fonction de gérante;

et

- de nommer Monsieur Francisco Cerqueira Fernandes Laranjo comme nouveau gérant, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Pour S.à r.l. MSD-S

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089936.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

BASE 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.581.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le Domiciliataire
Signatures

(089356.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

FICREA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 58.755.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

(089369.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

AMTEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 88.699.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

(089204.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

DOWNWIND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 78.239.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

(089205.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.
